



Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas

Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48 - Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

F.S.U.

*Bernadette Groison
Secrétaire Générale
BG/NO/13.14/*

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Les Lilas, le 17 mars 2014

Pj : Annexes sur la formation des enseignants

Monsieur le Ministre,

La réforme de la formation des enseignants et CPE est indispensable. La formation constitue un des leviers d'évolution de notre système éducatif en quête de réussite de tous les jeunes. Or, six mois après l'ouverture des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) nos premières remontées, recueillies notamment sur notre observatoire de la formation, font état d'un certain nombre de dysfonctionnements qui nécessitent des remises à plat. Le courrier des directions générales de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et des ressources humaines adressé le 10 mars dernier, aux présidents d'université, aux recteurs, et aux directeurs d'ESPE lève certaines inquiétudes mais ne répond pas à l'ensemble des problèmes.

L'absence d'un cadrage national fort conduit à des inégalités de volumes et de contenus de formation sur le territoire ainsi qu'à des incertitudes sur les programmes et les critères d'évaluation des concours. Les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée. Les conditions de travail des formateurs sont fortement dégradées. Le temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation réflexive en lien avec la recherche. Qui plus est, la moitié d'entre eux seront à la rentrée en pleine responsabilité devant des élèves sans complément de formation. Dans ce contexte défavorable des conditions de formation, la crise de recrutement perdure dans certaines disciplines ou académies.

La FSU a toujours considéré cette première année comme transitoire. Elle vous demande l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur des mesures d'urgence et à plus long terme, nécessaires pour améliorer la réforme dans la durée.

Vous trouverez en annexe de ce courrier une analyse plus approfondie des problèmes cités ainsi que nos propositions.

La FSU reste disponible pour tout échange que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison

Annexes sur la formation des enseignants

1) Inégalités sur le territoire

Du fait de l'absence d'un cadrage national fort, les volumes et contenus de formation sont très inégaux d'une ÉSPÉ à l'autre. On peut observer des différences allant jusqu'à 200h de formation entre les différents masters MEEF de Professeur de écoles. Des préparations aux CAPES, CAPET et CAPLP sont fermées ou ne peuvent être proposées dans de bonnes conditions.

2) Des moyens alloués qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée

On constate des difficultés financières croissantes pour les étudiants et pour les universités.

- Les nouvelles maquettes de master MEEF déjà diminuées de 30% par rapport aux maquettes précédentes ont subi des baisses de volume horaire supplémentaires (de 5 à 15%) pour cause d'austérité dans les universités.
- La hausse du nombre d'inscrits n'a pas été accompagnée d'un recrutement de formateurs.
- Les admissibles des concours exceptionnels ayant accepté d'être contractuels, financent eux-mêmes leur formation à l'université, avec de grandes inégalités de traitement sur le territoire (de 250 euros à par exemple 650 euros à La Réunion de frais d'inscription).
- L'aide spécifique aux candidats aux concours de l'enseignement a été supprimée en 2013-2014.
- Pour les concours 2014 rénovés de PE, CAPES/T, CAPLP et CAPEPS, la rémunération des fonctionnaires stagiaires a lieu désormais un an plus tôt mais la carrière commencera à l'échelon 1 soit 1615 euros bruts (1284,69 nets soit 1,1 SMIC) et non plus à l'échelon 3 comme actuellement soit 2000 euros bruts (1590 nets). Pour les agrégés, malgré un recrutement inchangé, sous prétexte de service à 9h au lieu de 12h actuellement, ils commenceront eux-aussi à l'échelon 1 soit 1755 euros bruts (1395,13 nets) au lieu de l'échelon 3 soit 2264,21 bruts (1800 nets) actuellement.
- Il est encore question de faire payer des droits d'inscriptions à l'ÉSPÉ par les fonctionnaires stagiaires en 2014.
- L'indemnité des tuteurs du second degré baissera de 50 % passant de 2000 euros bruts annuel à 1000.
- Des sites sont menacés de fermeture.

3) Des incertitudes sur les concours

Les modalités et les critères d'évaluation de certaines épreuves de concours ne cessent d'inquiéter. Pour le CRPE certains rectorats n'ont aucune information sur les épreuves orales (dates et programmes). Lorsque les programmes sont établis, nous constatons d'énormes écarts entre académies. L'épreuve d'entretien de positionnement pour les CAPES est tout aussi floue. Les présidents de jurys ne sont pas tous connus et très peu d'entre eux répondent aux sollicitations légitimes des formateurs qui assument des préparations à l'aveugle.

4) Une formation des fonctionnaires stagiaires qui n'est pas à la hauteur des ambitions affichées

- Les lauréats des concours exceptionnels et ceux à « forte expérience » seront fonctionnaires stagiaires à la rentrée prochaine à temps plein devant élève soit plus de la moitié des fonctionnaires stagiaires affectés en 2014-2015 sans formation.
- Les fonctionnaires stagiaires issus des concours rénovés auront un service à mi-temps. Trop lourd, ce temps de service ne permettra pas un travail de recherche approfondi et de qualité basé sur un retour réflexif de la pratique.

5) Des formateurs et tuteurs malmenés

- Les formateurs des ÉSPÉ voient leurs conditions de travail fortement dégradées. La diminution du temps de formation les empêche de former correctement les étudiants, de mener un réel travail en équipe, en co-intervention avec les formateurs de terrain. Ils vivent une situation d'instabilité permanente qui rejaillit sur les étudiants et va perdurer avec les différentes situations de stagiaires l'an prochain.
- La charge de travail des Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (PEMF) n'a cessé d'augmenter sans que leur temps de décharge et leur rémunération ne suivent. Ils sont dans l'impossibilité d'accomplir toutes leurs missions, ce qui remet en cause l'alternance de la formation.
- Les tuteurs du second degré seront encore sans formation à la rentrée, les modalités de recrutement sont opaques et ils sont totalement déconnectés de l'ÉSPÉ ce qui empêche la nécessaire liaison entre formation sur le terrain et formations théoriques à l'ÉSPÉ.

6) Un parcours qui manque d'attractivité

La diminution de 10,5% des inscrits à l'agrégation externe et l'inscription aux concours renouvelés de 70% des admissibles des concours exceptionnels relativisent la hausse des inscriptions observées et montrent que la crise de recrutement n'est pas résolue.

Les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) ne répondent pas au besoin de démocratisation et d'attractivité des métiers d'enseignants. Ils imposent à des étudiants boursiers un temps de travail de 12h contre un maigre salaire. Cela réduit le temps qu'ils peuvent consacrer à leur travail universitaire. Les étudiants ne s'y trompent pas puisque certains rectorats ont des difficultés à recruter les EAP.

La suppression de l'aide spécifique pour les étudiants se destinant au métier de l'enseignement prive de nombreux candidats éventuels. Elle était la seule véritable aide proposée à tous les étudiants sans critères excluants et sans contrepartie de travail.

Le manque de lisibilité de certains parcours CAPES/T CAPLP n'incite pas les étudiants à s'engager vers ces formations.

Des mesures d'urgence sont nécessaires pour réellement améliorer la formation dès cette rentrée afin de faire réussir tous les élèves et réussir la refondation de l'école :

- Une clarification et harmonisation sur les contenus et modalités de concours, et sur l'offre de formation.
- Une formation en alternance à l'ÉSPÉ pour les stagiaires limitée à un tiers-temps devant élèves, y compris pour les lauréats de concours exceptionnels, ex contractuels-admissibles.
- Le rétablissement des aides spécifiques aux étudiants préparant les concours de l'enseignement et de l'éducation, pour garantir la présence et la réussite d'un maximum de candidats inscrits dès cette année et la mise en place de pré-recrutements dès la rentrée 2014.
- La prise en charge par l'État des frais d'inscription à l'ÉSPÉ des contractuels admissibles cette année et des futurs fonctionnaires stagiaires à compter de la rentrée 2014.
- Un tutorat de qualité assuré pour tous les stagiaires y compris les lauréats des concours exceptionnels par les professeurs du 2nd degré formés sans baisse de leur rémunération et par les maîtres formateurs du 1er degré.
- Des garanties budgétaires et l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur un cadrage national de la formation et une carte nationale des formations afin de garantir l'égalité sur tout le territoire et de répondre aux besoins des étudiants, stagiaires et formateurs.